



Programme Stratégique
Transversal
2018-2024

1. Introduction

Le PST, c'est quoi ?

Le PST est une démarche de gouvernance locale qui vise à planifier les politiques locales en y incluant un processus d'évaluation.

Le PST permet donc de mener une réelle programmation stratégique qui s'appuie sur la définition d'objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels eux-mêmes concrétisés par des projets/actions. La stratégie s'accompagne d'une planification des objectifs et/ou des actions. Le PST est conçu comme une démarche évolutive, qui doit faire l'objet d'une évaluation en vue d'éventuelles adaptations ou révisions en fonction de différents facteurs tels que des contraintes extérieures, des opportunités, des nouveaux besoins, des circonstances imprévues. Une évaluation continue basée sur des indicateurs prédéfinis permettra de mesurer l'efficacité des actions au regard des objectifs et des moyens et, le cas échéant de rectifier le tir.

Le PST, pour quoi faire ?

Le PST poursuit les objectifs suivants :

- Sur base d'un état des lieux documenté, esquisser les contours d'un véritable projet pour le CPAS et en dégager les actions prioritaires.
- Professionnaliser la gestion du CPAS en adoptant une démarche stratégique (déclinée en axes stratégiques, objectifs opérationnels, puis projets/actions et moyens d'action).
- Impliquer les autorités du CPAS dans une vision à moyen terme.
- Fédérer les différents plans et programmes existants pour leur donner une visibilité à travers le PST.
- Permettre une vue ainsi qu'une gestion transversale, décloisonnée, coordonnée, voire transcommunale des projets du CPAS.
- Planifier les ressources et prioriser les actions de façon réaliste.
- Elaborer une démarche qui implique les autorités et les agents du CPAS et les fédère autour d'un projet.
- Instaurer une meilleure communication avec la société civile et les citoyens

Le PST, un plan parmi les plans ?

Le PST est un programme transversal qui a pour but de fédérer tous les plans existants (plan communal de mobilité, plan d'ancrage du logement, PCDR, etc.) dans un document définissant la politique du CPAS pour la législature, voire au-delà.

De quoi le PST se compose-t-il?

Le PST se compose de deux volets : un volet interne qui porte sur l'organisation interne du CPAS et un volet externe du PST qui concerne le développement du CPAS.

Il prévoit des objectifs stratégiques (quelle vision pour le CPAS ?) qui se déclinent en objectifs opérationnels qui eux-mêmes se concrétisent en projets et actions. Ces projets et actions sont engagés en prenant en considération les moyens disponibles, qu'ils soient humains ou financiers.

LE PST est construit à partir de la déclaration de politique sociale dont voici le contenu.

Conseil de l'action sociale du 21 mars 2019

Conformément à l'article 27ter. §1^{er} de la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, introduit par l'article 3 du décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans la loi organique, "Dans les deux mois après son installation, le conseil de l'action sociale adopte une déclaration de politique sociale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière".

Réuni en sa séance le 21 mars 2019, le Conseil de l'action sociale a adopté sa déclaration de politique sociale pour la législature 2018-2024.

« Cette nouvelle mandature qui débute est l'occasion de redéfinir les contours de la politique sociale qui sera menée par le CPAS au cours des 6 prochaines années. Celle-ci sera opérationnalisée à travers son Programme Stratégique Transversal (PST) qui sera adopté en septembre 2019.

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel, définissant des objectifs stratégiques et opérationnels qui seront ensuite traduits en actions concrètes sur le terrain. On peut notamment citer comme objectifs opérationnels :

- Adapter l'offre du service maintien à domicile des personnes âgées ;
- Développer les différents canaux de réinsertion socio-professionnelle ;
- Maintenir et intensifier les services de prévention du surendettement et de prévention énergétique.
- Améliorer la politique d'intégration des personnes étrangères au sein de la Commune.
- Consolider les synergies entre la Commune et le CPAS voire avec d'autres CPAS ;
- Favoriser la participation citoyenne de publics cibles ;
- Adopter une politique sociale proactive (prévenir plutôt que guérir) ;
- Développer une administration bienveillante, performante et participative ;
- Renforcer l'efficacité des services de brico-dépannage et de taxi-social

En parfaite synergie avec la Commune, le CPAS pilotera le Plan de Cohésion Sociale (PCS) partie intégrante du PST. Cet outil devra favoriser l'égalité des chances et des conditions à un accès effectif de tout un chacun aux droits fondamentaux. Il favorisera également la participation active à la société sur les plans économique, social et culturel.

Différents axes y seront développés en partenariat avec le monde associatif, institutionnel voire privé en fonction des thématiques. Cibons, par exemple, le renforcement du maillage social en luttant contre toute forme de pauvreté et l'amélioration du bien-être de la population.

Tant le PST que le PCS ne sont nullement une démarche figée mais bien au contraire dynamique, amenée à évoluer dans le temps.

Enfin, le PST sera l'occasion d'une plus grande optimisation de l'allocation des ressources afin de garder la trajectoire budgétaire.

Notre ambition : Etre un CPAS durable, accessible et qui anticipe les défis de demain.

Plan Stratégique Transversal 2018-2024
CPAS de SAINT-LEGER

Intitulé	Pilote		Planification		Budget		
	Administratif	Mandatitaire	Étape	Année	Ordinaire	Extraordinaire	Subsides
O.S.1 Être un CPAS qui permet à chaque usager d'être aidé d'une manière uniforme							
O.O.1.1	Définir la notion de dignité humaine au sein du CPAS						
Action 1	Prévoir des moments d'échange et de réflexion entre les travailleurs du CPAS	Directeur Général	Conseillers	Organisation de réunions Prévoir un document reprenant les réflexions et une définition commune	2019 2020		
Action 2	Prévoir des échanges avec les usagers afin qu'ils puissent définir ce que veut dire pour eux "vivre dans la dignité"	AS	Conseillers	Organisation de réunions Prévoir un document reprenant les réflexions et une définition commune	2019 2020		
O.O.1.2	Rendre le CPAS le plus accessible possible.						
Action 1	Prévoir des permanences fixes et aussi sur rendez-vous.	AS	Conseillers		2019-2024		
Action 2	Améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite	DG	Conseillers		2020-2022		
O.S.2 Être un CPAS qui est connu et reconnu pour l'ensemble de ses missions							
O.O.2.1	Mettre en place une information et communication accessible à nos publics et nos partenaires						
Action 1	Veiller à mettre à jour le site internet du CPAS et de la partie qui concerne le CPAS sur le site de la Commune. Utiliser ce moyen de communication pour sensibiliser le large public à certaines situations particulières (canicule, période de grand froid,)	AS DG	Conseillers		2019-2024		
Action 2	Prévoir un rapport d'activités annuel pour le CPAS et le publier sur les sites internet	AS DG	Conseillers		2019-2024		
Action 3	Prévoir régulièrement des communications via le bulletin communal.	AS			2019-2024		
Action 4	Installer un écran dans la salle d'attente afin de pouvoir informer le public des actions du CPAS	AS	Conseillers		2019-2024	1 000,00 €	

Action 5	Organisation de formations théoriques au permis de conduire	Coordonnatrice du PCS			2020 à 2024		
Action 6	Atelier de réparation et de remise à neuf de vélos	Coordonnatrice du PCS			2020 à 2024		
O.S 3							
Être un CPAS qui organise ses missions dans le cadre d'un partenariat le plus large possible et diversifié afin de répondre aux mieux aux besoins sociaux de la population.							
O.O.3.1	Maintenir et étendre les collaborations entre CPAS.						
Action 1	Renouveler la convention de partenariat avec le CPAS de Martelange dans le cadre de la prévention et du traitement du surendettement.	DG	Conseillers		2020 à 2024		
Action 2	Collaborer avec les CPAS des communes voisines pour l'organisation d'activités diverses à l'attention de notre public	AS	Conseillers		2020 à 2024		
Action 3	Prévoir des conventions de partenariat avec les CPAS des Communes voisines dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle de nos usagers	AS et DG	Conseillers		2020 à 2024		
O.O.3.2:							
Maintenir et étendre les collaborations avec le GAS (groupe action surendettement)							
Action 1	Renouveler la convention de partenariat avec le GAS dans le cadre de l'accompagnement juridique du service de médiation de dettes et d'organisation d'animations de prévention à destination des écoles et de l'accueil extra scolaire.	AS et DG	Conseillers		2020 à 2024		
O.O.3.3							
Maintenir et étendre les réseaux et collaboration avec les acteurs du monde associatif							
Action 1	Maintenir la localisation de l'épicerie sociale à Martelange en maintenant la location d'un local du CPAS. Organiser certaines activités en collaboration avec cette épicerie sociale sur des thèmes touchant à l'alimentation. En collaboration avec la Croix Rouge, mettre en place dans le bâtiment une donnerie de vêtements, meubles et jouets.	AS et DG	Conseillers		2020 à 2024		
Action 2	Maintenir et amplifier les collaborations avec le secteur de l'apprentissage du français (lire et écrire et CEPST) en privilégiant les formations au niveau local.	AS	Conseillers		2020 à 2024		
Action 3	Maintenir et amplifier les collaborations avec les associations oeuvrant dans le secteur du don de meubles et de vêtements (Oxfam, Saint-Vincent de Paul, Croix-rouge et Antenne Solidarité),	AS	Conseillers		2020 à 2024		

O.S.4 Être un CPAS qui s'adapte à l'évolution du public et de la société pour offrir les services adéquats.						
O.O.4.1.	Améliorer l'accueil et la confidentialité au CPAS					
Action 1	Aménager la salle d'attente afin que le public s'y sente bien accueilli en améliorant le mobilier et la décoration.	DG	Conseillers	2020	2 000,00 €	
Action 2	Organiser des visites à domiciles pour les personnes stressées par le fait de passer la porte du CPAS	AS	Conseillers	2019 à 2024		
O.O.4.2. Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des usagers du CPAS par un accompagnement social adapté						
Action 1	Prévoir la formation spécifique d'un travailleur social dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle	DG et AS	Conseillers	2020 à 2024		
Action 2	créer un réseau de partenaires potentiels et d'employeurs afin de pouvoir remettre à l'emploi nos usagers	AS	Conseillers	2019 à 2024		
Action 3	Collaborer de manière plus intensive avec les services externes de formation et d'insertion (Forem, Habilux, ...)	AS	Conseillers	2019 à 2024		
O.O.4.3 Favoriser l'intégration et l'insertion des personnes de nationalité étrangère hébergées dans l'ILA ou s'installant sur la Commune						
Action 1	Continuer la collaboration avec la Région Wallonne pour le développement des projets LI (Initiative locale l'intégration sociale). Cela permet de développer diverses actions : permanences juridiques à l'attention des personnes étrangères de la Commune, organisation d'activités permettant à la population d'entrer en contact avec les personnes étrangères : repas multiculturel, soirées ciné-débat, promenades découverte de la Commune, séances d'information avec témoignages, Travailler en étroite collaboration avec tous les services ayant une implication dans l'accueil du public étranger : administration communale, écoles, crèche, PCS, Oxfam, service médicaux, service de police, Croix rouges, ...	AS	Conseillers	2020 à 2024	20 000,00 €	20 000,00 €
Action 2	Organisation de "goûters ou petits déjeuners multiculturels". Organisation d'ateliers culinaires qui permettront la rencontre de la population du village et des personnes étrangères de l'ILA.	AS	Conseillers	2020 à 2024		
Action 3	Renforcer les actions en matière de lutte contre le surendettement et la précarité énergétique		Conseillers			
O.O.4.4.						

Action 1	Maintenir et renouveler la convention de partenariat avec l'Association Groupe Surendettement qui permet de travailler avec des personnes spécialisées dans la prévention et le traitement du surendettement	DG	Conseillers		2020 à 2024		
Action 2	Prévoir la formation continuée pour les travailleurs sociaux médiateurs de dettes	DG	Conseillers		2020 à 2024		
Action 3	Organiser en collaboration avec le GAS des animations de prévention à destination des écoles de la Commune	AS	Conseillers		2020 à 2024		
Action 4	Via le PAPE (plan d'action et de prévention énergie), organiser des actions de sensibilisation individuelles et communes à destination des usagers du CPAS et aussi d'un public plus large.	AS	Conseillers		2020 à 2024		
O.O.4.5	Améliorer les possibilités de mobilité pour les personnes défavorisées de la Commune						
Action 1	Maintenir et développer notre service de taxi social en achetant un véhicule supplémentaire et en collaborant avec des personnes bénévoles	DG et AS	Conseillers		2020 à 2024	3 000,00 €	20 000,00 €
O.O.4.6	Veiller à permettre aux personnes âgées un maintien à domicile.						
Action 1	Créer un réseau de bénévoles qui pourront se rendre au domicile des personnes âgées isolées afin de leur rendre de petits services et de leur tenir compagnie	DG et AS	Conseillers		2020 à 2024	3 000,00 €	
Action 2	Amplifier la collaboration avec les différents services d'aide à domicile	DG et AS	Conseillers				
Action 3	Maintenir le service de brico-dépannage en recentrant ses activités vers les personnes en réelle difficulté	DG et AS	Conseillers		2020 à 2024		
O.O.4.7	Permettre l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la Commune via la crèche "Pas à Pas"		Conseillers				
Action 1	Maintenir la crèche qui est un service indispensable pour les habitants de la Commune et envisager d'en augmenter la capacité.		Conseillers		2020 à 2024		
VOLET INTERNE							
O.S.1	Être un CPAS qui communique						
O.O.1.1.	Améliorer la communication entre les services et au sein des services						
Action 1	Réaliser des réunions régulières entre les travailleurs sociaux en fonction des projets en cours et des dossiers à passer au Conseil	AS et DG	Président		2019 -2024		
Action 2	Réaliser des PV des réunions et les intégrer dans un dossier sur le serveur informatique	AS et DG	Président		2019-2024		
		DG					

Action 3	Organiser des réunions avec l'ensemble du personnel		Président					
Action 4	Augmenter les synergies avec la Commune	DG	Président		2019-2024			
O.S.2 Être un CPAS efficace et de qualité								
O.O.2.1	Améliorer la formation des agents							
Action 1	Réaliser un plan de formation détaillé par agent	DG	Président		2020			
Action 2	Organiser au sein du CPAS l'écolage des nouveaux employés	AS et DG	Président					
Action 3	Réaliser des réserves de recrutement	DG	Président		2020			
O.O.2.2	Améliorer le bien-être au travail							
Action 1	Organiser régulièrement des activités d'équipe afin de renforcer le lien entre les membres du personnel	AS et DG	Président		2020-2024	1000,00 €/an		
Action 2	Prévoir une analyse des risques psychosociaux	DG	Président		2020-2022	2 000,00 €		
Action 3	Favoriser le bien-être de chaque employé dans son cadre de travail en améliorant l'ergonomie du mobilier	DG	Président		2020	4 000,00 €		
O.O.2.3	Améliorer l'efficacité du personnel							
Action 1	Réalisation d'évaluations régulières	DG	Président		2019-2024			
Action 2	Rédaction de notes méthodologiques concernant les procédures à appliquer dans les différents domaines d'action du CPAS. Cela pour tous les services en étroite collaboration avec le personnel.	AS et DG	Président		2019-2024			
Action 3	Prévoir une mise à disposition du personnel de la législation et des circulaires indispensables.	DG	Président		2019-2024			